

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 681

présenté par
Mme Fajgeles

ARTICLE 34

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« obligé »

les mots :

« auquel est fait obligation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.